

Département de la Moselle  
Arrondissement de Sarreguemines

**VILLE DE SARREGUEMINES**  
Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de conseillers :

Elus : 35

En fonction : 35

Présents : 32

Excusés : 3

16ème séance du 31 janvier 2022

Sous la présidence de Monsieur le Maire

## **Point n°2 : Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget 2022**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°92-12 du 06 février 1992 (article L2312-1 du CGCT),

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe),

Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget primitif 2022 par l'Adjoint Délégué, M. Jean-Marc SCHWARTZ,

Après ouverture des débats,

### **Prend acte**

De la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2022.

Pour extrait certifié conforme,  
Sarreguemines, le 1<sup>er</sup> février 2022

Le Directeur Général des Services Techniques,



Jean-Luc EBERHART

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le



ID : 057-215706318-20220131-DG\_2022\_030-DE

Ville de Sarreguemines  
Direction des Finances

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il faut en outre en prendre acte par une délibération spécifique.

Le débat doit ainsi permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il donne l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

## **SOMMAIRE**

### ***I- Eléments de contexte***

- > contexte national et international p. 3
- > contexte communal p.4
- > focus année 2021 p.4-5

### ***II- Rétrospective budgétaire 2017-2021***

- A- Les dépenses courantes de fonctionnement p. 5-6
- B- Les recettes courantes de fonctionnement p. 7
- C- Les dépenses et recettes d'investissement (hors dette) p. 8
- D- Données synthétiques sur les 3 budgets annexes p. 8-9

### ***III- Structure et gestion de la dette***

p. 9

### ***IV- Indicateurs clés de gestion et d'épargne***

p.9-10

### ***V- Prospective 2022-2026***

- A- Mise en place d'un plan d'optimisation des dépenses et recettes p.10-11
- B- Les orientations budgétaires p. 11-13

## I- Éléments de contexte

### Le contexte international et national :

Dans sa note de conjoncture économique de décembre 2021, l'INSEE indique que la reprise économique mondiale se poursuit, mais les points de vigilance deviennent plus saillants, qu'il s'agisse des tensions inflationnistes ou du retour de l'incertitude sanitaire.

Ainsi, l'économie américaine a rebondi plus vite que celle de la zone euro, à la faveur de soutiens budgétaires encore plus massifs, mais elle connaît maintenant le revers de sa médaille avec une inflation plus élevée. La reprise chinoise est freinée, à l'inverse des États-Unis, par une demande intérieure atone et une stratégie sanitaire plus restrictive. Au Royaume-Uni, la hausse des difficultés de recrutement – que connaissent la plupart des pays occidentaux – est accentuée par le Brexit, et les échanges extérieurs demeurent très dégradés.

Dans les principales économies de la zone euro, la reprise a été nette pendant l'été. La France a retrouvé globalement son niveau d'activité d'avant-crise (quatrième trimestre 2019) dès le troisième trimestre 2021, tandis que les PIB allemand et italien s'en rapprochaient. L'économie espagnole est restée davantage pénalisée. Les dernières enquêtes de conjoncture demeurent globalement favorables en Europe, mais elles ont pour partie été collectées avant la résurgence des inquiétudes sanitaires.

Les prévisions pour la France jusqu'au deuxième trimestre 2022 sont toutefois optimistes. En faisant l'hypothèse qu'à cet horizon, les restrictions sanitaires ne se durciraient pas davantage, et que les difficultés d'approvisionnement persisteraient en partie, l'Insee prévoit un rebond de l'économie française qui se poursuivrait, au rythme de +0,5 % au quatrième trimestre 2021, +0,4 % au premier trimestre 2022 et +0,5 % au deuxième.

La consommation des ménages retrouverait au premier semestre 2022 son niveau d'avant-crise, tandis que l'investissement des entreprises, qui dépasse déjà le sien, ralentirait après sa très vive progression en 2021.

### La Loi de finances 2022 a été adoptée le 30 décembre 2021

Les principales mesures pouvant impacter notre budget communal sont les suivantes :

> poursuite de la révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation : la détermination du potentiel fiscal des communes intègrera des ressources supplémentaires et modification du calcul de l'effort fiscal.

> poursuite de la montée en charge de la péréquation dite verticale (DSU/DSR).

> partage devenu obligatoire de la taxe d'aménagement avec l'EPCI.

> compensation intégrale pendant 10 ans de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux.

> cotisation supplémentaire de 0.1% de la masse salariale au profit du CNFPT pour financer la prise en charge par ce dernier de l'intégralité des frais de formation des apprentis.

### **Le contexte communal :**

Sarreguemines comptait en 2021 une population (INSEE) de 21 295 habitants (base 2018) qui a baissé de 0.9% en 2022 à 21 105 habitants (base 2019).

Elle est membre de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dont elle constitue la Ville Centre avec 31.7% de sa population.

La CASC compte à ce jour 38 communes membres pour une population totale de 67 159 habitants.

La CASC a récemment intégré 2 compétences historiquement communales :

- L'assainissement au 01/01/2018
- L'eau potable au 01/01/2020

### **Données socio-économiques du territoire (source INSEE – données détaillées)**

La ville compte 10 050 ménages en 2019 ;

Nombre total de logements : 10 050 dont :

- 86% résidences principales
- 13% de logements vacants
- 1,6% résidences secondaires

On note une part non négligeable de ménages « dits modestes » : seuls 43% sont propriétaires et 53.5% sont imposables à l'impôt sur le revenu.

### **Eléments d'information de gestion budgétaire**

La Ville compte 3 budgets annexes en 2021 : les Parcs de stationnement, les Forêts communales et les Lotissements.

Au plan comptable, il faut noter que la Ville expérimente la nouvelle nomenclature M57 depuis le 01/01/2018 en tant que collectivité volontaire à l'expérimentation de la certification des comptes.

Cette M57 est appelée à se généraliser dans toutes les collectivités locales (communes, EPCI, départements, régions) à compter de 2024.

### **Focus année 2021**

Dans un contexte toujours dégradé de crise sanitaire avec des périodes de confinement partiel, les services de la collectivité ont petit à petit repris leurs activités.

Le budget 2021 a été voté le 08 mars et a dû s'adapter à la situation marquée par :

- des dépenses en lien avec la crise sanitaire pour 61 000 €
- une dotation forfaitaire continuellement en baisse (cf infra)
- une revalorisation des bases locatives de seulement 0.2%.
- la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation sur les logements à usage d'habitation ; transfert de la part de taxe foncière du Département aux communes et introduction d'un coefficient correcteur de neutralisation sur les bases fiscales de foncier bâti.

Les collectivités territoriales, dont la Ville de Sarreguemines qui a été frappée par une diminution des dotations de l'Etat depuis 2014, doivent à présent faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Le budget primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population sarregueminoise tout en intégrant les contraintes liées aux contextes sanitaires et économiques difficiles avec une hausse de l'inflation et une augmentation des prix de l'énergie.

## II- Rétrospective budgétaire 2017-2021

### A- Les dépenses courantes de fonctionnement

<i>Charges de gestion (en milliers d'€) :</i>							
	Chapitres/ articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prov.	Moy. 5 ans
<b>charges à caractère général</b>	<b>chp 011</b>	<b>6 889</b>	<b>6 974</b>	<b>7 588</b>	<b>6 438</b>	<b>6 911</b>	<b>6 960</b>
achats prestations services	6042	356	367	369	197	121	282
energie electricité/ch.Urbain/Comb	60612/13/21	1 468	1 145	1 507	1 269	1 280	1 334
fourniture petit équipement	60832	303	294	301	281	292	294
contrats prestations services	611	1 376	1 726	1 864	1 508	1 863	1 667
entretien réparation bâtiments	615221	342	139	163	171	166	196
maintenance	6156	206	151	258	254	286	231
annonces et insertion	6231	172	196	200	122	124	163
télécom	6262	126	128	138	167	142	140
frais nettoyage locaux	6283	412	375	413	388	395	397
autres chap 011		2 128	2 453	2 377	2 081	2 242	2 256
<b>charges de personnel</b>	<b>chp 012</b>	<b>13 024</b>	<b>13 436</b>	<b>13 764</b>	<b>13 660</b>	<b>13 693</b>	<b>13 515</b>
<b>atténuations de produits</b>	<b>chp 014</b>	<b>84</b>	<b>20</b>	<b>176</b>	<b>346</b>	<b>322</b>	<b>190</b>
Dégrèv TH logements vacants	7391172	28	20	13	20	0	16
FPIC part communale	739212	56	0	163	326	322	173
<b>autres charges de gestion courante</b>	<b>chp 65</b>	<b>3 697</b>	<b>4 209</b>	<b>4 143</b>	<b>3 350</b>	<b>3 299</b>	<b>3 740</b>
dont indemnités et cotis retraite élus	6531 et 33	261	293	287	314	378	307
dont subvention CCAS	657362	625	762	726	500	662	655
dont subv. aux budgets annexes et régies autonom		0	341	204	200	0	149
dont subventions de fct versées asso	6574	2 733	2 599	2 622	2 065	2 055	2 415
dont autres		78	214	304	271	204	214
<b>Dotations aux provisions (réels)</b>	<b>chp 68</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>515</b>	<b>225</b>	<b>248</b>
<b>Total charges de gestion</b>		<b>23 694</b>	<b>24 639</b>	<b>26 171</b>	<b>24 309</b>	<b>24 460</b>	<b>24 653</b>

Les charges courantes progressent de + 756 k€ entre 2017 et 2021 soit environ +0.6% par an. Il faut souligner que la mise en œuvre de la nomenclature M57 a engendré la modification du régime des provisions à compter de 2018, celui-ci impacte les charges de gestion supplémentaires.

La progression des charges courantes est également supérieure à celle des recettes courantes sur la période (+3.1% pour les charges, +2.1% pour les recettes (voir en p.7)).

Les charges à caractère général (fournitures et services courants) restent stables sur la période en raison de la baisse importante en 2020 (année Covid). Ce sont en particulier les prestations de services divers qui progressent le plus et, dans une moindre mesure, l'énergie-électricité.

Les charges de personnel ont progressé de + 4.9% entre 2017 et 2021 (soit +669 k€) ce qui reste relativement contenu ; elles sont de 13,7 M€ en 2021.

Au chapitre 65, la subvention au CCAS de la Ville augmente sensiblement en 2021 en lien avec la fin progressive du dispositif KreaVert. Les subventions aux associations baissent sur la période en raison de la baisse des activités en 2020 et 2021, ainsi que la perception de compensation de l'Etat pour celles qui comptent des salariés. Elles restent toutefois très significatives dans les comptes de la Ville (8,4% des charges de gestion).

### **FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL (Chapitre 012)**

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement municipal. Elles représentent 54,8% des dépenses réelles de fonctionnement (compte administratif 2021). Leur maîtrise revêt un enjeu primordial pour la bonne santé financière de la Ville.

Malgré plusieurs facteurs de hausse (glissement vieillesse technicité, réformes statutaires nationales, avancements d'échelon, promotion sociale et mise en place du RIFSEEP en avril 2020), la progression des charges salariales reste maîtrisée.

#### **Evolution des effectifs sur la période 2016/2021**

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>TITULAIRES</b>	256	257	257	263	258
<b>NON TITULAIRES</b>	41	31	33	27	31
<b>Effectifs pourvus au 31/12/N en ETP</b>	297	288	290	290	289

#### **Indicateurs de personnel :**

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses de personnel en k€ (chp 012)</b>	13 024	13 436	13 764	13 660	13 693
<b>Dépenses de personnel /hab</b>	593 €	618 €	642 €	643 €	643 €
<b>Coût moyen d'un agent</b>	43 852 €	46 653 €	47 462 €	47 103 €	47 381 €

L'effectif en ETP est stable sur la période **2017/2021**, ce qui a permis de contenir la masse salariale qui progresse de + 4.9% (soit + 669 k€).

Le coût moyen unitaire d'un agent ETP a progressé de 7.5% en 5 ans (soit environ +1.5%/an) du fait principalement de mesures catégorielles prises au plan national et de revalorisations de taux de cotisations sociales et patronales.

**B- Les recettes courantes de fonctionnement**

<b>Produits de gestion (en milliers d'€) :</b>							
	<b>Chapitres /articles</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021 prov.</b>	<b>Moy. 5 ans</b>
<b>atténuations de charges (remb.ch de pers.)</b>	<b>chp 013</b>	<b>45</b>	<b>70</b>	<b>343</b>	<b>110</b>	<b>130</b>	<b>140</b>
<b>produits des services</b>	<b>chp 70</b>	<b>1 008</b>	<b>1 094</b>	<b>1 167</b>	<b>798</b>	<b>1 039</b>	<b>1 021</b>
dont stationnement et loc voie publique	70321	278	289	250	162	206	237
dont redevances des services culturels	7062	305	307	329	122	250	263
<b>impôts et taxes (sauf 731)</b>	<b>chp 73</b>	<b>8 496</b>	<b>8 619</b>	<b>8 604</b>	<b>8 602</b>	<b>8 746</b>	<b>8 613</b>
Attribution de compensation AC	73211	8 496	8 481	8 488	8 488	8 488	8 488
Dot Solidarité Communautaire DSC	73212	0	138	116	114	258	125
<b>fiscalité locale</b>	<b>731</b>	<b>13 486</b>	<b>13 030</b>	<b>13 809</b>	<b>13 649</b>	<b>14 037</b>	<b>13 602</b>
Taxes foncières et habitation	73111	12 141	12 196	12 390	12 548	12 672	12 389
Taxe Additionnelle Droits Mutation	73123	422	256	697	465	741	516
Taxe conso finale d'électricité	73141	524	363	515	433	430	453
Autres impôts et taxes assimilés		399	215	207	203	194	244
<b>dotations subventions et participations</b>	<b>chp 74</b>	<b>4 102</b>	<b>3 493</b>	<b>3 331</b>	<b>3 251</b>	<b>3 570</b>	<b>3 549</b>
DGF Part Forfaitaire	74111	2 098	1 477	1 324	1 206	1 110	1 443
DSU des communes	741123	471	468	539	572	601	530
Etat compensations exo fiscale TH TF TP	74834	730	727	783	827	1 091	832
Autres		803	821	685	646	768	745
<b>autres produits de gestion courante</b>	<b>chp 75</b>	<b>676</b>	<b>1 846</b>	<b>534</b>	<b>1 249</b>	<b>482</b>	<b>957</b>
<b>reprise sur provisions antérieures (réels)</b>	<b>chp 78</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>408</b>	<b>337</b>	<b>415</b>	<b>232</b>
<b>Total produits de gestion</b>		<b>27 813</b>	<b>28 152</b>	<b>28 196</b>	<b>27 996</b>	<b>28 419</b>	<b>28 115</b>

Le fait majeur est que le total des recettes courantes a stagné entre 2017-2021 (+ 606 k€ seulement, soit une progression de 2.1% en 5 ans), alors que, pour rappel, les charges courantes ont progressé de 3.1% sur la même période (cf p.5).

On note une faible croissance du produit fiscal de + 3.9% en 5 ans qui s'établit à 14 M€ en 2021, soit + 551k€ sur 5 ans du fait principalement de la progression des bases et de l'augmentation en 2021 des taux de taxes foncières (+0.9 point sur la TFPB).

Sur ces 5 ans, on observe également un défaut de croissance des produits issus des tarifications de services, pourtant restés à périmètre de gestion quasi constant entre 2017 et 2021 (pas de transferts significatifs à la CASC ; rappelons que l'eau et l'assainissement transférés relevaient quant à eux de budgets annexes et non pas du budget principal).

### **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

La part forfaitaire de la DGF a considérablement baissé entre 2014 et 2021 pour un montant total de - 2 419 M€, du fait notamment des prélèvements pour redressement des finances publiques opérés au plan national de 2014 à 2017.

Les revalorisations successives de la DSU (+ 130k€) dans les lois de finances récentes sont très loin de compenser ces prélèvements sur la DGF forfaitaire de Sarreguemines.

## C- Les dépenses et recettes d'investissement (hors dette)

<i>Un volume d'investissement de 5,4M€/an</i>							
	Chapitres /articles	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prov.	Moy. 5 ans
Immo incorporelles (études ; logiciels...)	chp 20	155	214	164	55	132	144
Immo corporelles (matériels mobiliers ...)	chp 21	5 285	4 591	5 196	2 858	1 747	3 935
Immo en cours (travaux)	chp 23	1 681	1 053	122	807	2 345	1 202
Subv d'Inv versés	chp 204	92	151	69	57	72	88
Immo financières (créances particuliers)	chp26et27	153	0	0	22	9	37
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>		<b>7 366</b>	<b>6 009</b>	<b>5 551</b>	<b>3 799</b>	<b>4 305</b>	<b>5 406</b>
Dotations investissement (dont FCTVA)	chp 10 hors 1068	910	983	1 344	1 149	1 105	1 098
subventions d'inv	chp 13	1 150	1 725	928	752	619	1 035
autres recettes d'inv	chp 21,23,27	56	30	7	491	20	121
<b>Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et 1068)</b>		<b>2 116</b>	<b>2 738</b>	<b>2 279</b>	<b>2 392</b>	<b>1 744</b>	<b>2 254</b>

Les dépenses d'équipement ont été en moyenne de 5,4 M€ /an sur 2017-2021.

Un pic d'investissement est constaté sur 2017-2018 avec plusieurs opérations importantes (voirie rue de Grosbliederstroff, acquisition d'une balayeuse, travaux d'accessibilité plan AD-AP, stade synthétique Beausoleil, maison des arboriculteurs de Neunkirch...).

Les subventions et dotations d'investissement (hors FCTVA à 16,404%) perçues ont financé globalement 21.4% des dépenses d'équipement TTC de la période.

Pour mémoire, les opérations gérées en AP/CP sont les suivantes :

Adap accessibilité programmée (2016-2021)

Rénovation thermique (2016-2021)

Réhabilitation de l'école de la Cité (2018-2021)

## D- Données synthétiques sur les 3 budgets annexes (CA 2021 provisoire-hors résultats reportés)

### Parcs de Stationnement

- Total Recettes annuelles = 303 k€
- Total Dépenses annuelles = 398 K€
- Dettes : capital restant dû = 1 098 k€ au 31/12/2021

A noter pour ce budget annexe, la procédure contentieuse en cours concernant les désordres du parking Louvain : une décision de justice favorable en première instance de décembre 2020 a condamné les parties adverses au versement au profit de la Ville d'un montant de 413k€ correspondant à la moitié de la somme due.

### Forêts Communales

- Total recettes annuelles = 155 k€
- Total dépenses annuelles = 84 k€
- Pas de dettes

## Lotissements

- Total recettes annuelles = 0 k€
- Total dépenses annuelles = 0 k€
- Pas de dettes financières mais prêt/avance remboursable de la Ville au budget annexe de 471 k€ remboursé en 2020.

### III- La structure et la gestion de la dette : Un endettement stable

	2017	2018	2019	2020	2021
Stock de dette au 31/12/N en milliers d'€	24 555	26 012	29 416	26 677	26 418
Epargne brute en milliers d'€	3 769	2 955	1 990	3 173	3 650
Capacité de désendettement	6,5 ans	8,8 ans	14,8 ans	8,4 ans	7,2 ans
Dette en €/hab	1 096	1 196	1 372	1 205	1 269
Nouveaux emprunts contractés en milliers d'€	0	5 000	7 001	1 092	3 000
Remboursement dette en capital en milliers d'€	3 177	3 544	3 597	3 831	3 260

La capacité de désendettement s'améliore depuis 2019, la limite considérée comme raisonnable étant de 12 ans pour les communes/EPCI (cf Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022).

La baisse concomitante de la population vient par ailleurs pénaliser l'indicateur « dette en €/habitant » de la Ville. Avec une dette de 1 269 €/hab en 2021, la Ville dépasse légèrement le seuil de 1 200 €/hab communément admis comme seuil plafond pour les communes.

### IV- Les indicateurs clés de gestion et d'épargne

	2017	2018	2019	2020	2021 prov
Taux d'épargne brute	13,3%	10,0%	6,9%	11,3%	12,7%
Dép personnel / Dép réelles de fonctionnement	53%	53%	51%	55%	55%
Dép totales de fonctionnement / habitant	1 098	1 169	1 254	1 255	1 269
Recettes fiscales (chp731) / habitant	602	599	644	643	659

Le taux d'épargne brute à 12.7% (épargne brute/recettes réelles de fonct.) a fortement diminué sur la période 2017/2019. Rappelons que le niveau souhaitable pour une commune / EPCI est voisin de 15%. La situation s'améliore depuis 2020, notamment grâce à la mise en place de mesures d'optimisation des recettes et de diminution des dépenses.

La part des dépenses de personnel dans le total des charges est de 55% en moyenne sur la période, ce taux est bien inférieur à celui constatée dans les villes comparables de même strate (61%).

Compte tenu des baisses des dotations de l'Etat, du peu de dynamisme des autres recettes et de la progression inéluctable des charges, le fait marquant des derniers exercices est la diminution des volumes d'épargne brute notamment en 2018 et 2019.

La structuration des emprunts consentis par la Ville avait provoqué de 2018 à 2020, une augmentation sensible du remboursement de la dette en capital qui a toutefois bien diminué en 2021.

Ces deux phénomènes ont entraîné un effet-ciseau qui ne permettait plus de dégager l'épargne nécessaire pour couvrir le remboursement de ce capital de dettes.

Dans la poursuite de ce qui a été engagé, il est donc nécessaire de poursuivre les mesures complémentaires (augmentation des recettes, diminution des charges, réduction de l'endettement, ...) pour améliorer l'épargne nette afin de maintenir une capacité d'investissement satisfaisante.

**Des volumes d'épargne en baisse :**

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 119</b>	<b>3 380</b>	<b>2 026</b>	<b>3 687</b>	<b>3 969</b>
<i>Produits financiers (chp 76)</i>	16	15	0	0	0
<i>Charges financières (chp 66)</i>	816	756	704	603	518
<i>Produits spécifiques (chp 77)</i>	544	204	694	121	228
<i>dont cessions d'immobilisations (775)</i>	471	152	664	118	214
<i>Charges spécifiques (chp 67)</i>	92	21	25	32	29
<i>Dotations aux amortissements (6811)</i>	1 108	1 185	1 452	1 579	1 601
<b>Epargne brute</b>	<b>3 769</b>	<b>2 955</b>	<b>1 990</b>	<b>3 173</b>	<b>3 650</b>
<i>Remb dette en capital (16)</i>	3 177	3 544	3 597	3 831	3 260
<b>Epargne nette - Capacité d'autofinancement</b>	<b>592</b>	<b>-589</b>	<b>-1 607</b>	<b>-658</b>	<b>390</b>

**V- La prospective 2022-2026**

La présente prospective est établie en janvier 2022, au cœur de la crise sanitaire covid19 qui affecte durement les économies européennes.

Rarement un travail prospectif aura été aussi délicat, y compris sur les hypothèses centrales d'une prospective financière.

- Quelles évolutions de l'inflation dont notamment les coûts de l'énergie et des matériaux ?
- Quelle croissance (ou récession) économique mondiale, nationale et locale peut être attendue sur la période 2022-2026 ?
- Quels seront les taux d'intérêts sur les 5 prochaines années face à l'accumulation des dettes privées et publiques ?
- Comment l'Etat va-t-il faire face à l'endettement généré par le « quoi qu'il en coûte » ?
- Comment évoluera l'environnement socio-économique de notre territoire avec l'éventuelle arrivée de REC Solar ?

De telles incertitudes à un degré encore jamais rencontré depuis la crise de 1929 ou les conflits mondiaux du XXème siècle doivent inviter à une grande prudence et à relativiser cette présentation, à la lumière de ce qui pourrait advenir au cours des 5 prochaines années.

### **A- La mise en place d'un plan d'optimisation des dépenses et des recettes**

Compte-tenu de la situation actuelle, un plan d'action volontariste a été mis en œuvre en 2021 pour la Ville de Sarreguemines. Ce plan d'action poursuit les objectifs suivants :

- **réduire de manière générale les charges** en s'interrogeant sur les pratiques actuelles mais aussi en essayant de favoriser des pistes d'innovation (économies d'énergie, optimisation des organisations, mutualisation de moyens, ...).
- **optimiser les recettes** traditionnelles et les sources de financement.
- **en termes d'investissement**, valoriser le patrimoine de la collectivité et rechercher l'efficience en investissant « mieux ».

### **B- Les orientations budgétaires**

Les mesures prises fin 2020 compte tenu de la situation financière de la Ville et de la nécessité d'améliorer l'épargne brute et nette, ont porté leurs fruits. La Ville dégage à nouveau de l'autofinancement à fin 2021. Les hypothèses de travail étaient basées sur la détermination des taux directeurs suivants pour 2021-2026 :

<b>Hypothèses de prospective financière 2021-2026 pour le budget principal</b>		
Programme d'investissement 2020-2026 - montant annuel moyen sur période	4 M€ TTC /an maxi 20 M€ sur 2021-2026	
Taux de subventionnement moyen des dépenses d'investissement hors travaux de voirie sur base HT (hors FCTVA à 16,404%)	25% nouveaux équip.	taux moyen global sur base HT
FCTVA	16,404%	taux global sur base TTC
Evolution annuelle des charges courantes du Chap 011	1,5%	/an
Evolution annuelle des charges de personnel Chap 012	0,0%	/an
FPIC part communale	Stable	
Progression physique annuelle des bases fiscales de TFB, TFNB et THRS/LV (Hors revalorisation forfaitaire annuelle)	0,50%	/an
Hypothèse de hausse des taux de fiscalité sur 2020-2026	<1%/an	sur la période
Autres produits de tarifications et autres produits divers (chap 70 et chap 75)	1,5%	/an
Taux moyen des emprunts contractés	1,5%	sur la période
Durée moyenne des nouveaux emprunts contractés	20	
Croissance annuelle de la population (DGF)	0,00%	cf -0,8% pop entre 2012-2017 (INSEE)

### Sur les charges courantes :

- Taux directeur de +1,5% sur les charges générales (chap011 – fournitures, charges d'abonnements, énergie...)
- Gel des dépenses de personnel au niveau de 2020, soit un taux directeur de 0%/an
- Réflexion sur une stabilisation des subventions financières aux associations locales (chap65) en année normale hors crise sanitaire

### Sur les recettes courantes :

- Taux directeur de +1,5% sur les recettes de tarification des services de la Ville (chap70), ce qui implique, compte tenu de la stabilité démographique, une revalorisation annuelle de l'ensemble des tarifs sur une base de +1,5% /an
- Taux de fiscalité : une hausse modérée des taux de fiscalité prévue à hauteur de moins de 1%/an sur la période de référence 2021-2026.
- Progression physique annuelle des bases de fiscalité de +0,5% /an (hors revalorisation forfaitaire annuelle de +1%).

### En termes d'investissement :

- Finalisation d'un Plan Pluriannuel d'investissement maintenant un niveau d'investissement annuel maximum de 4M€.

En termes de fiscalité, les estimations de revalorisation des bases locatives en 2022 sont portées à 3 % minimum et il n'est pas envisagé une hausse des taux de fiscalité.

Partant de ce préalable de 4M€, le budget 2022 intègrera les investissements d'ores et déjà commencés (2 346 600 €), ce qui laissera un résiduel d'investissements nouveaux de 1 653 400 €.

PROJETS	Programmation 2022
<b>Ad'AP 2018</b>	152 600 €
<b>Ad'AP 2019</b>	345 000 €
<b>ECO Energie 2019</b>	284 000 €
Réfection voirie réseau de chaleur	430 000 €
Attractivité de la rivière	90 000 €
Signalisation dynamique des parkings	300 000 €
Renovation rue du Beau Site	145 000 €
Vestiaire stade Beausoleil	600 000 €
<b>Total projets en cours :</b>	<b>2 346 600 €</b>
<b>Résiduel récurrent et autres :</b>	<b>1 653 400 €</b>
<b>Total annuel investissements :</b>	<b>4 000 000 €</b>

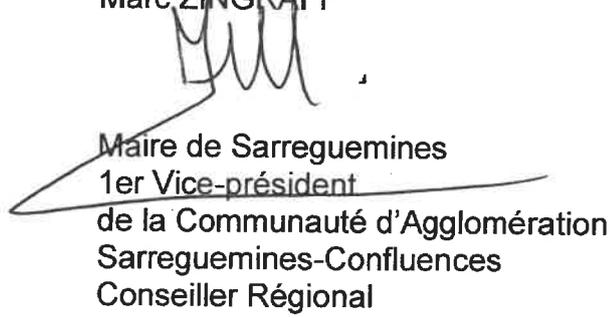
En suivant ces lignes directrices, tant en fonctionnement qu'en investissement, la restauration d'une épargne nette positive se poursuivra et garantira une capacité de désendettement inférieur à 12 ans.

Jean-Marc SCHWARTZ



Adjoint délégué aux Finances  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Marc ZINGRAFF



Maire de Sarreguemines  
1<sup>er</sup> Vice-président  
de la Communauté d'Agglomération  
Sarreguemines-Confluences  
Conseiller Régional

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le



ID : 057-215706318-20220131-DG\_2022\_030-DE